



**P.12 Bâtir sur des cendres...**  
Après l'incendie qui a ravagé le Mont Parnès, les Grecs accusent la spéculation immobilière. PH. EPA.

Procès Rwanda / Cinq heures de délibération pour un verdict de culpabilité

# Ntuyahaga, bourreau des paras



YOLANDE MUKAGASANA, partie civile, a perdu son mari, ses trois enfants et sa sœur dans le génocide : son émotion éclate après l'énoncé du verdict de culpabilité à l'encontre du major Bernard Ntuyahaga. PHOTO FRANÇOIS WALSCHEERTS/BELGA.



LE MAJOR NTUYAHAGA : coupable du meurtre des Casques bleus. PHOTO AFP.

Ntuyahaga a de nouveau voulu intervenir en dernière minute. Cette fois, M<sup>e</sup> Luc De Temmerman a déposé six projets de plaintes qu'il comptait déposer, un jour, contre des témoins qui ont défilé devant la cour. Le dépôt de ces pièces ouvrait la voie à un nouveau débat. Mais toutes les parties se sont montrées sobres, quoiqu'agacées.

**« La vérité finira par triompher. Je reste patient et je continue à garder l'espérance. Merci »**

Bernard Ntuyahaga

M<sup>e</sup> Uyttendaele : « Quand on multiplie de tels coups et incidents, on fait aveu de faiblesse. La défense fait n'importe quoi pour exister. Ne tombez pas dans ce piège, le dossier est extrêmement clair. » « C'est déloyal », a lancé M<sup>e</sup> Walley, « un nouvel artifice de procédure » selon M<sup>e</sup> Lemal, « une dernière tentative de duperie » pour M<sup>e</sup> Clément de Cléty, et « c'est une menace à la mémoire du génocide », a ponctué M<sup>e</sup> Lurquin. Enfin, le procureur fédéral, Philippe Meire, a repris le thème de ses répliques : « C'est du vent et encore du vent. Il y a un souffle de déloyauté dans ce geste. Il est temps de siffler la fin de la récréation. »

Juste avant de clore les débats, la présidente, Karin Gérard, avait, comme il se doit, donné la parole à l'accusé. « Tôt ou tard, a ajouté Bernard Ntuyahaga, la vérité finira par triompher. J'y crois. Je reste patient et je continue à garder l'espérance. Merci. » ■

JEAN-PIERRE BORLOO

**OUI, LE MAJOR a tué les dix casques bleus belges. Mais aussi de très nombreux civils rwandais à Kigali.**

Hier, c'était un jour de fête au Rwanda. On y commémorait la fin du génocide de 1994. A Bruxelles, au même moment, douze jurés, cinq hommes et sept femmes, se penchaient sur le sort de l'ex-major Bernard Ntuyahaga des Forces armées rwandaise, poursuivi devant la cour d'assises pour différents homicides, dont celui des dix casques bleus belges.

A 17h30, devant une salle comble, la chef du jury, la main sur le

cœur, a lu le verdict des jurés : Bernard Ntuyahaga est coupable de la mort de Bruno Bassine, Alain Debatty, Christophe Dupont, Yannick Leroy, Stéphane Lhoir, Thierry Lotin, Bruno Meaux, Louis Plescia, Christophe Renwa et Marc Uyttendaele, tous engagés par l'ONU pour maintenir la paix au Rwanda.

Au terme de quelque cinq heures de délibération, les jurés ont aussi dit le major responsable de la mort de plusieurs de ses voi-

sins ainsi que d'autres civils, dont son ancienne maîtresse, à une barrière. Trois « non » ont également retenti. Non, il n'est pas coupable de la mort de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana, non il n'a pas tué ou tenté de tuer à Butare, alors qu'il était le commandant du camp N'goma.

Le jury s'est encore montré partagé sur deux questions qui évoquaient un nombre indéterminé de meurtres et de tentatives, à Kigali. La courte majorité (7/5) qui se dégageait des jurés a été renforcée par l'appui de la Cour. Donc, Bernard Ntuyahaga est également coupable d'une série d'autres homicides volontaires à Kigali, entre avril et juin 1994.

L'homme dans le box, l'accusé qui n'a pas bronché au long des dix semaines de procès, celui que

l'on peut qualifier de « coupable », n'a pas manifesté la moindre émotion à l'énoncé de ce verdict.

Un verdict qui a surpris quelques observateurs sur un point : le fait que la mort des dix casques bleus ait été dissociée de celle d'Agathe. Seuls les jurés savent pourquoi ils ont tranché ainsi, et ils ne devront jamais s'en expliquer. Certes, les Belges assureraient une certaine protection à la Première ministre contre les agressions armées diverses. Mais il y avait tant d'autres militaires, miliciens et gendarmes sur place capables de commettre ce crime. Puis, au moment de sa mort, Bernard Ntuyahaga était déjà reparti avec les casques bleus pour les conduire au camp de la mort.

Le jury s'était retiré à 11h30,

avec pour mission de débattre de la culpabilité de l'accusé, puis de passer au vote secret. Sur chacune des 23 questions. Pour ce faire, les jurés se sont installés dans une pièce à part, isolée du monde extérieur. Avec pour seul outil pour alerter la Cour : un sifflet. Un coup, la délibération est terminée ; deux, les jurés ont besoin d'un complément d'informations sur la procédure à suivre.

Les représentants du peuple ont aussi pu bénéficier de tout le dossier. Quelque 60.000 pages où se trouvent tous les devoirs d'enquête, tous les témoignages, toutes les investigations d'ailleurs longuement évoquées à l'audience.

Si la délibération n'a pu commencer en début de matinée, c'est que la défense de Bernard

« Une page est tournée, mais il faut continuer »

## RÉACTIONS

Eric Gillet, avocat de la famille de feu Agathe Uwilingiyimana : « Je suis surpris. La première mission de l'accusé était pourtant de tuer la Première ministre, puis d'évacuer les Casques bleus. Les deux faits étaient intimement liés. Peut-être que l'un a évacué l'autre. »

Joseph Plescia, frère jumeau de feu Louis Plescia : « Je suis satisfait. On attendait ce moment depuis si longtemps. Au départ, il y a plus de dix ans, on ne pensait même pas arriver jusqu'au procès. Maintenant, il faudrait aussi voir la responsabilité des autres. » Christine Dupont, épouse de feu Christophe Dupont : « Avec les témoignages des Ghanéens et d'autres personnes qui étaient

présentes sur place et qui sont venues témoigner, on a pu apprendre beaucoup de choses. Mais j'ai des regrets : l'absence du général Dallaire, un lâche, et les propos du colonel Marchal, qui étaient vraiment déplacés. Il a mis en cause le professionnalisme de nos hommes... Enfin, nous vivrons toujours avec ça, avec ces blessures. Personne ne peut oublier. Mais que justice soit rendue, c'est une étape très importante pour nous. »

Martine Debatty, sœur de feu Alain Debatty : « Un soulagement, oui, mais je garde une grande colère contre l'avocat de la défense : un mauvais clown. La peine, en fait, je m'en fous. L'important, c'était que ce procès ait lieu et le verdict qui vient de tomber. »

Une page se tourne. La justice a reconnu le rôle de Bernard Ntuyahaga. Ce qui me fait mal actuellement, c'est que l'on entrevoit le retour de Jean-Luc Dehaene aux affaires. Quand on voit le rôle qu'il a joué dans cette histoire. Et la manière dont il nous a traités, nous les proches des victimes... » Raymond Leroy, père de feu Yannick Leroy : « Je suis soulagé, bien sûr, mais je pense aussi aux autres victimes du génocide, aux coopérateurs belges qui sont morts au Rwanda à ce moment-là. Eux n'ont pas eu notre chance. » Vincent Lurquin, avocat d'une partie civile : « Ce qu'il faut retenir de ce verdict, c'est que c'est une porte ouverte. La traque d'autres responsabilités, lors du génocide, continue. »

J.-P. B.

## Commentaire



JEAN-PIERRE BORLOO

### UN VERDICT NUANCÉ ET NON PAS UN ACTE POLITIQUE

En se retirant hier midi pour délibérer, le jury pouvait suivre trois grandes options : celles des extrêmes, coupable de tout ou coupable de rien, ou alors celle des nuances, proposant un verdict équilibré. En suivant les premières options, les jurés devaient soit acquitter Ntuyahaga s'ils souscrivaient aux arguments de la défense, soit le condamner sur toute la ligne, en

l'estimant complice du génocide rwandais.

La voie intermédiaire était plus fine, plus délicate, plus réfléchie. Dans une option minimaliste, les jurés pouvaient uniquement condamner l'accusé pour l'assassinat des dix casques bleus. En ratissant plus large, ils pouvaient également dire l'accusé coupable d'autres crimes, comme celui de la Première ministre ou de sa maîtresse, Tutisie, déniée après le déclenchement du génocide.

En répondant comme ils l'ont fait, les douze juges élus du peuple ont finalement osé le choix de la nuance. Ils ont montré qu'ils n'avaient pas succombé à un diktat de la bonne convenance politique. Non, ce verdict n'est pas la vindicte de « dix millions de Blancs qui veulent la peau d'un Noir », comme l'avait décrété la défense. Les jurés ont pris le temps d'aller

au fond des choses. Comme l'avait fait la Cour en passant dix semaines à débattre des faits concernant un seul accusé.

Un luxe, pour la Belgique, d'investir tant de moyens et d'énergie dans de tels procès ? Non, car après chacun des trois verdicts rendus à Bruxelles contre des Rwandais qui ont collaboré au génocide, les victimes, désespérées, en souffrance et en recherche de reconstruction, se sont montrées soulagées. Le processus de deuil pouvait se poursuivre.

Pour les familles des casques bleus belges, cela faisait treize ans qu'elles étaient dans l'incertitude et qu'elles attendaient une réponse judiciaire à la mort de dix de leurs proches, dans d'horribles souffrances. Du procès du colonel Marchal avait germé une grande désillusion chez elles. Ici, enfin, justice est faite.